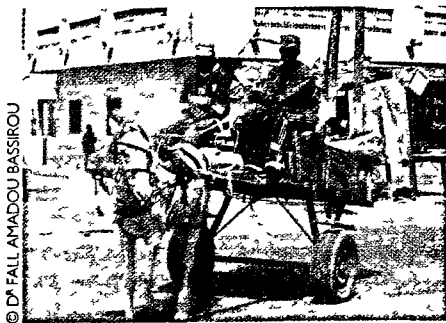


Un bel avenir pour LA FILIERE EQUINE AU SENEGAL

Le cheval joue un rôle important dans le tissu économique sénégalais. Mais, en empruntant les mêmes voies que les automobilistes, les véhicules à traction animale constituent un danger permanent avec des charretiers qui prennent la voie de dégagement nord (Vdn) en sens inverse, qui traversent la nationale 1 au gré de leurs humeurs. Face à cette anarchie, la Direction de l'élevage équin, en partenariat avec le Bataillon du train, est montée sur ses grands chevaux pour former les cochers au Code de la route et de la prévention routière. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, Amadou BASSIROU FALL, Directeur de l'élevage équin a révélé que le Sénégal dispose d'environ cinq cent mille chevaux et de plus de trois mille cochers. Le vétérinaire, amoureux du cheval, est également revenu sur l'épizootie de peste équine. Au galop.

© D^r FALL AMADOU BASSIROU

Wal FADJRI : quel intérêt de former les cochers aux règles élémentaires du Code de la route et de la prévention routière ?

Amadou BASSIROU FALL : sur instruction du Ministre de l'élevage, la Direction de l'élevage équin, en partenariat avec le Bataillon du train des Forces armées sénégalaises, a entrepris une séance de formation aux règles de conduite de la route. Cette formation vise à renforcer les capacités des cochers sur les règles élémentaires du Code de la route et sur la prévention routière.

Les cochers empruntent les mêmes voies que les automobilistes. Ils prennent la Vdn en sens inverse et traversent la Nationale 1 n'importe comment. Une anarchie totale dans l'utilisation des véhicules à traction animale. Ce qui constitue un danger permanent pour les chevaux. Face à cette situation, nous avons pensé qu'il fallait former les cochers au Code de la route afin de leur permettre de disposer d'un permis de conduire. A terme, nous voulons exiger la présentation d'un permis de conduire à tout utilisateur de véhicule à traction animale.

Avec l'arrêté ministériel portant réglementation du transport par des véhicules à traction animale, des caractéristiques techniques sont définies pour les chevaux. Il s'agit du gabarit à l'harnachement en passant par

le bandage, la carrosserie, l'équipement. La visite sanitaire du cheval, les heures de circulation, l'éclairage et la signalisation, autant d'aspects à prendre en compte pour protéger le cheval une fois dans la circulation.

Wal FADJRI : combien de cochers ont bénéficié de cette formation ?

Amadou BASSIROU FALL : ils sont au nombre de 250 à avoir bénéficié de cette formation. Notre objectif est d'accroître ce nombre. Rien qu'à Dakar, nous avons six mille chevaux avec à peu près trois mille cochers à former. Cette phase test nous a permis de nous rendre compte que c'était un besoin réel pour les cochers. L'engouement extraordinaire autour de cette séance de formation s'explique parce que les cochers ont trouvé un intérêt à apprendre le code de la route.

La formation est gratuite. Elle était entièrement prise en charge par le ministère de l'Élevage. Boissons et sandwiches à midi, ainsi que le transport du soir étaient assurés. Les attestations, les tee-shirts pour la sensibilisation contre la peste équine, tout était aux frais du ministère de l'Élevage. En gros, un cocher formé revenait à environ 17 000 francs à l'Etat.

Wal FADJRI : à combien peut-on estimer le nombre de chevaux au Sénégal ?

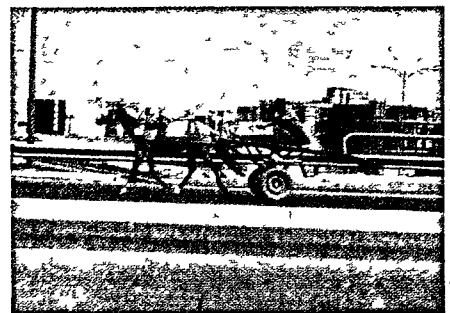
Amadou BASSIROU FALL : au Sénégal, nous avons à peu près 500 000 chevaux répartis à travers tout le territoire national, sauf la Casamance. Cette zone est hostile au développement du cheval à cause de la mouche tsé-tsé. La majeure partie des chevaux est localisée dans le bassin arachidier et dans la zone sylvo-pastorale. Dans cette zone, il y a une tradition équestre avec Dahra. Les autres chevaux sont utilisés dans

le transport urbain et, en milieu rural, comme tracteur de l'agriculture.

Wal FADJRI : quelle est la situation globale du cheval au Sénégal ?

Amadou BASSIROU FALL : La filière équine sénégalaise a une chance énorme. Le cheval se présente comme étant une source d'énergie et joue un rôle très important dans les activités agricoles, surtout en milieu rural. L'activité agricole repose en grande partie sur les chevaux. Ils sont également utilisés en tant que moyen intermédiaire de transport. Dans les zones rurales, ce sont les chevaux qui assurent les évacuations sanitaires et acheminent les productions agricoles vers les loumas et autres marchés.

En milieu urbain, le constat est net. L'urbanisation de Dakar s'est faite avec les chevaux. Le cheval assure le transport du ciment, du fer, de l'eau, du sable et des autres matériaux de construction. Dans les villages de pêcheurs, ce sont les chevaux qui assurent le transport du poisson. Face à cela, on peut considérer que l'économie sénégalaise repose grandement sur les chevaux.

© D^r FALL AMADOU BASSIROU

Le président de la République a une claire perception du rôle économique que joue le cheval dans notre pays. Il est un ami du cheval et l'a traduit à travers la construction du Haras national de Kébémér où d'importants investissements ont été consentis au

► profit du cheval. Il est rare de voir, dans la sous-région, une structure de cette envergure aux petits soins du cheval. Ce haras devrait être une rampe de lancement pour la filière équine sénégalaise.

Le ministre de l'élevage, Docteur Oumou KHAYRI GUEYE SECK, a également fait construire des haras depuis qu'elle est à la tête de ce département. Un à Thiès, un à Kaolack et un qui est en train d'être construit à Mbacké. Le haras de Dahra a été renforcé. Elle a créé un programme de développement de la filière équine (Prodef). C'est ce projet qui dote annuellement ces structures d'étalons de haute valeur génétique. Ces derniers sont croisés avec nos juments locales pour donner des méteils. Ces méteils sont utilisés pour les courses hippiques qui deviennent ainsi un banc d'essai, une vitrine des progrès génétiques réalisés en matière d'élevage. Le ministère de l'élevage a aussi sorti un arrêté portant création du Comité consultatif national d'orientation de la filière équine (Ccnofe)

A côté de tous ces efforts, la contribution des privés a été déterminante. Autant l'Etat a introduit des étalons de haute valeur génétique, autant les privés aussi ont fait pareil. Par exemple, le village de Niaga, près du Lac Rose, est reconnu comme étant la cité du cheval. Des écuries avec plus de cent chevaux y sont installées. Dans ce village hippique, on trouve les jokers, les palefreniers, les entraîneurs...

Ces 500 000 chevaux constituent un gisement d'emplois, si on voit toute la gamme de main d'œuvre derrière le cheval. Nous avons intérêt à miser sur le développement de la filière équine. Au moins 100 métiers tournent autour du cheval. Dans les pays à filière équine développée, certains journalistes ne s'occupent que du cheval et des courses hippiques à côté des vétérinaires spécialisés dans le cheval et un personnel qui s'occupe de l'entretien des hippodromes. Dernièrement, le ministère de l'Élevage a conclu un accord avec une ONG pour former des Sénégalais pendant cinq ans. Il s'agit de 50 maréchaux-ferrants, 50 selliers. Ces derniers vont, à leur tour, être des formateurs. Si ces maréchaux-ferrants sont mis à la disposition des propriétaires de chevaux, on aura moins de problèmes de pieds et les selliers viendront régler les problèmes de hamachement avec le fer qui peut provoquer des déchirures.



© D'AMADOU BASSIROU

Wal FADJRI : l'implication du cheval dans le ramassage des ordures ménagères est-elle une bonne chose ?

Amadou BASSIROU FALL : au Sénégal, nous avons un binôme cheval-développement durable. De plus en plus, nous constatons l'implication des chevaux dans le ramassage des ordures ménagères. Faut-il l'interdire ? Je dirai plutôt qu'il faut l'organiser. Certes, en Europe, l'écho-collecte se développe, mais dans des conditions qui respectent le bien-être de l'animal. Les ordures ne doivent pas être en contact direct avec le cocher, ni avec le cheval. Il faut utiliser des véhicules de transport sous la forme d'un conteneur qui ne compromettent aucunement la santé du cheval et ne laissent pas les ordures se déverser dans la rue. C'est ce qui se fait dans les pays développés comme en France.

Wal FADJRI : au-delà, quelle utilisation pourrait-on faire du cheval au Sénégal ?

Amadou BASSIROU FALL : nous envisageons également d'utiliser le cheval comme moyen de navette scolaire. A l'intérieur d'une commune comme Médina ou Yoff, nous pouvons expérimenter ce genre de projet. Une navette scolaire tractée par le cheval peut bien se développer dans certaines communes de Dakar. Une charrette dotée d'un certain confort et qui assure le ramassage des élèves sans sortir du quartier.

Wal FADJRI : avec la peste équine, y a-t-il une menace qui pèse sur le cheval au Sénégal ?

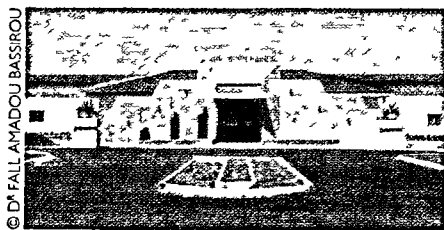
Amadou BASSIROU FALL : il y a trois ans, le cheval a été menacé par l'épizootie de peste équine. Nous avons eu des pertes quand même. Mais par rapport à l'effectif global, nous pouvons minimiser ces pertes. Globalement, pas plus de 3 000 chevaux sont morts sur 500 000.

Toutefois, un cheval qui meurt, n'arrange pas une famille. C'est un outil de travail qui est perdu. Certaines familles sont devenues pauvres pour avoir perdu un cheval. C'est pourquoi des campagnes de vaccination ont été menées à travers tout le Sénégal. En 2007-2008, le ministère de l'élevage a pu vacciner 200 chevaux gratuitement pour les protéger contre tout type de peste équine possible. A cela s'ajoute un vaste programme de sensibilisation, d'information du personnel vétérinaire.

Wal FADJRI : mais qu'est-ce qui fait que la maladie s'est développée en un moment donné ?

Amadou BASSIROU FALL : si la maladie s'était développée en un moment donné, c'est que le vaccin n'était pas disponible. Mais dès qu'on a eu le vaccin commandé en Egypte, elle a été rapidement maîtrisée. Depuis 2007, nous n'avons pas eu de problèmes de peste équine au Sénégal. Aujourd'hui, la vaccination se poursuit sur le terrain et l'Etat a subventionné ce vaccin. Coûtant 500 francs, il revient à 300 francs la dose. Protéger un cheval contre la peste équine pendant un an pour une somme de 300 francs ne doit pas poser de problèmes pour les propriétaires de chevaux. Le seul hic, c'est la réponse collective des populations à ces campagnes de vaccination. Elle n'est pas toujours ce qu'elle doit être. Les propriétaires de chevaux ne vaccinent que lorsque la maladie est présente. Dès l'instant que les animaux

commencent à mourir, c'est le sauve-qui-peut. On commence à vacciner. L'action préventive qui est préférable, n'est pas toujours au rendez-vous. Or, pour les chevaux, la vaccination contre la peste équine se fait avant l'hivernage. Avec la saison des pluies, toutes les maladies reviennent en surface et seuls les animaux protégés sont en sécurité. On ne peut rien développer sans le soutien des populations.



Wal FADJRI : quelles sont les autres pathologies qui affectent le cheval ?

Amadou BASSIROU FALL : le tétanos, la gourme qui est une maladie du système respiratoire... Ces maladies sont maîtrisables. Comme maladie virale, c'est la peste équine qui pose réellement problème. Mais le problème majeur reste l'alimentation des chevaux. Après la récolte de l'arachide, les paysans vendent la fane au lieu de la donner aux chevaux. Dans nos campagnes, nous nous sommes rendu compte que les chevaux ne sont pas très bien nourris. En plus de la ration de base, les chevaux doivent bénéficier d'aliments concentrés. Cette année, le ministère de l'Élevage a mis en place un programme de subvention de l'aliment cheval pour permettre aux propriétaires de chevaux de nourrir correctement l'animal.

Wal FADJRI : que doit-on faire pour développer davantage les courses hippiques ?

Amadou BASSIROU FALL : dans des pays comme la France, le Pari mutuel urbain (Pmu) rapporte 9,26 milliards d'euros par an. Cela doit nous inspirer à développer les courses hippiques au Sénégal. Les courses hippiques peuvent constituer une industrie si on y met les moyens. Le partenaire naturel des courses hippiques, en terme de financement est la Loterie nationale sénégalaise (Lonase) Cette dernière doit être déterminante dans le développement des courses

hippiques au Sénégal. Dans tous les pays du monde, la vocation première de tout Pmu est de développer la filière équine. Si la Lonase avait comme mission essentielle de promouvoir les courses hippiques au Sénégal, d'ici cinq ans, les courses hippiques allaient complètement changer de physionomie. C'est la raison pour laquelle, depuis 20 ans, on est là à tourner en rond. Le sponsor naturel des courses hippiques est le Pmu. Sans Pmu, on ne peut pas développer les courses hippiques.

Avec le cheval, il faut investir en construisant des hippodromes et des écoles de formation. En amont, nous travaillons pour un élevage de qualité, mais en aval, s'il n'y a pas de débouchés, le travail sera vain. Si on produit un champion, c'est pour le tester sur les courses hippiques.



Wal FADJRI : le cheval bénéficie-t-il d'un bon traitement dans ce pays ?

Amadou BASSIROU FALL : je pense que le cheval est bien traité. Car l'État, en créant la Direction de l'élevage équin, a marqué sa volonté de bien s'occuper du cheval. Mais le problème majeur reste la contribution des cochers pour entretenir les chevaux. Les cochers doivent s'organiser. Nous leur avons demandé même de constituer des groupements d'intérêt économique (Gie) pour faire des prestations de service. Pour l'État, il n'est plus question de

conduire n'importe comment. Les cochers doivent apprendre à se conduire également. Tout est question de comportement. De même, les collectivités sont invitées à s'impliquer dans l'encadrement des cochers.

Le cocher doit s'occuper correctement du cheval, bien le nourrir, bien le soigner, respecter le programme de prophylaxie sanitaire mis en place. Un cheval doit être vacciné et déparasité régulièrement. Son boxe doit être bien entretenu et disposer d'un espace de détente. Si les sabots du cheval ne sont pas bien ferrés, on peut assister à des accidents.

La nuit, des accidents peuvent survenir avec les collisions nocturnes. Cela est lié au fait que les charrettes ne disposent pas de dispositif de signalisation. C'est la raison pour laquelle le ministère de l'Élevage a mis en place un programme de pose de fil lumineux qu'on appelle les catadioptrés. Une bande qui réfléchit la lumière sur 500 mètres. Cela permet aux automobilistes de voir qu'il y a un obstacle devant et de le contourner à temps. Actuellement, nous avons testé ce dispositif sur 700 charrettes. Et la campagne va se poursuivre. Il est même prévu la distribution de gilets qui réfléchissent la lumière pour les cochers. Le cheval est un animal noble et qui a la baraka. Il est un animal reconnaissant. C'est un patrimoine qui représente une chance considérable pour le développement du pays.

propos recueillis par M. ISSA NIANG de WALFADJRI L'AURORE et avec l'autorisation de Monsieur Amadou BASSIROU FALL, Directeur de l'élevage équin au Ministère de l'agriculture du Sénégal.

